

Réunion du Jeudi 18 Janvier 2018
2018/0001

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-2 Objet : Rythmes scolaires rentrée 2018

M. le Maire rappelle qu'un décret paru le 27 juin 2017 permet depuis la rentrée 2017 aux communes de revenir à l'organisation de la semaine sur 4 jours.

La question du rythme à adopter à la rentrée 2018 a été débattue au cours du conseil d'école du RPI le 16 novembre 2017. Il a été décidé de réaliser un sondage auprès des parents d'élèves pour recueillir leurs avis.

Le résultat du sondage est le suivant :

- 70 % des parents pour le retour à la semaine de 4 jours
- 20 % pour le maintien de la semaine de 4,5 jours
- 10 % de parents sans avis

Le conseil d'école réuni le 15 décembre 2017 a décidé de suivre l'avis des parents et se prononce en faveur du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

Compte tenu de la durée hebdomadaire de classe (24 heures) et de la pause méridienne minimum (1h30), ce changement de rythme amène à modifier les horaires de classe à Mégrit et les horaires du transport scolaire.

Le conseil d'école propose d'adopter les horaires suivants :

Matin						
Car			Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h20	9h00	Mégrit	9h -12h	9h -12h	9h -12h	9h -12h
8h30	8h54	Languédias	9h -12h	9h -12h	9h -12h	9h -12h
8h43		Trédias	8h50-12h	8h50-12h	8h50-12h	8h50-12h

Après-midi						
Car			Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
16h35	17h12	Mégrit	14h40-16h30	13h30-16h30	14h35-16h30	13h30-16h30
16h49	17h07	Languédias	13h30-16h30	13h30-16h30	14h35-16h30	13h30-16h30
16h59		Trédias	13h30-16h20	13h30-16h20	13h30-16h20	13h30-16h20

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les rythmes scolaires et les horaires de classe à la rentrée 2018.

Après avoir pris connaissance de l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu, délibéré, le Conseil Municipal décide par 7 voix pour et une abstention :

- de suivre l'avis des parents
- se prononce en faveur du retour à la semaine des 4 jours à la rentrée scolaire 2018.
- Valide les horaires du transport scolaire proposés ci-dessus.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Objet : Accessibilité

M. le Maire signale qu'il n'a à ce jour reçu qu'un seul devis concernant la rampe d'accessibilité pour la salle polyvalente.

Il faut également prévoir une rampe aux marches de l'église.

Ce sujet sera inscrit lors d'une prochaine réunion.

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-3 Objet : Appel à Candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux » Cycle opérationnel

M. le Maire rappelle :

- que le projet déposé par la commune de Languédias au titre de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », en

Réunion du Jeudi 18 Janvier 2018
2018/0001

phase opérationnelle, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 176 718 €.

- Qu'afin de concrétiser cet engagement, la commune est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et des Consignations ainsi que Dinan Agglomération un protocole d'accord commun précisant le plan d'action, la ventilation de l'aide par financeur et par opération, les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.
- Que chaque conseiller a été destinataire du plan prévisionnel de financement

Il présente le projet de protocole modifié en fonction des dernières évolutions et des derniers prévisionnels envisagés pour les phases 2 et 3, qu'il a transmis aux services de la Région, qui fera l'objet d'une relecture.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- ✓ Approuve le projet de protocole tel que déposé auprès de la Région.

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-4 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg-
Aménagement de la place de l'église* Cadran de l'horloge de l'église**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 19 octobre 2017, il a été décidé de confier la réparation du cadran de l'horloge à la SARL Art Camp de Pommeret.

Il signale :

- que pour des raisons techniques et de sécurités, la solution retenue, s'avère impossible.
- Qu'une autre solution a été trouvée et en fait part.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord pour remettre en service le cadran de l'horloge de l'église suivant la nouvelle proposition DC8372 d'Art Camp de Pommeret pour un montant TTC de 1 220.00€ (remplace et annule le devis DC7976°.
- Décide :
 - D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
 - De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-5 **Redynamisation du Centre Bourg -
Rénovation Petit Presbytère Lot n°6 – Menuiserie Intérieure – Avenant n° 1**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier.

Il fait part de l'avenant en plus-value qui s'élève à 417.07 € HT pour la mise en œuvre d'une rambarde bois sur vide séjour et une moins-value pour la suppression de la trappe d'accès. Le montant du marché initial signé par l'entreprise était de 6 570.68 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- accepte l'avenant en plus-value qui s'élève à 417.07 € HT, le montant du marché modifié s'élève à 6 987.75 € HT.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant et tout autre document nécessaire à la mise en place de cette décision.

Réunion du Jeudi 18 Janvier 2018
2018/0001

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-6 **Redynamisation du Centre Bourg -
Rénovation Petit Presbytère*Lot n° 10 Electricité – Avenant n° 1**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier.

Il fait part de l'avenant en plus-value qui s'élève à 305.33 € HT pour la mise en œuvre d'une prise pour une future hotte, d'un miroir avec éclairage led salle de bain en remplacement d'une réglette étanche initialement prévue. Le montant du marché initial signé par l'entreprise était de 7 664.42 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- accepte l'avenant en plus-value qui s'élève à 305.33 € HT, le montant du marché modifié s'élève à 7 969.75 € HT.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant et tout autre document nécessaire à la mise en place de cette décision.

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-7 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg-
Aménagement de la place de l'église - Murets**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 04 octobre 2017, il a été décidé dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, de mettre en place des murets d'agrèments.

Il précise :

- ✓ qu'il est nécessaire de creuser les fondations et d'évacuer la terre.
- ✓ Que ce travail supplémentaire s'élève à 360 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Accepte le complément de travaux conformément au devis DE01012 proposé par la SARL LEPAGE pour un montant de 360.00€ HT.
- Décide :
 - D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
 - De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-8 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg
Aménagement de la place de l'église * Plantations**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2017, il a été décidé de la création d'espaces verts et de parterres par des plantations de vivaces et d'arbres.

Il fait part des devis pour l'aménagement des espaces suivants :

- ✓ La plate-bande côté place (face sud)
- ✓ L'entrée de la place
- ✓ La plate-bande à l'arrière de l'église (face nord-ouest)
 - ✓ L'entrée du bourg en venant de Plélan le Petit le long du mur d'enceinte du presbytère qui vient d'être rénové par ECLIS.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- ✓ De valider la proposition de la Pépinière Trélat, M. Maurice CAMBIER pour un montant de 1196€ TTC.
- ✓ De fixer à 100€ l'enveloppe pour l'aménagement par des plantations de vivaces du monument aux morts
- ✓ D'inscrire ces dépenses en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».

Réunion du Jeudi 18 Janvier 2018
2018/0001

- ✓ De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-9 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de
l'aménagement de la place de l'église : Phase 2

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant l'ensemble de ce dossier.

Il rappelle que par délibération en date du 12 décembre, il a été décidé :

- d'accepter la proposition de l'ADAC 22, devis du 05 décembre 2017 pour un montant de 890 € HT, dans le cadre de la deuxième phase de la Redynamisation du Centre Bourg : Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église, Phase 2
- De valider la proposition de l'ADAC pour le recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une partie de la phase 2.
- ✓ D'inscrire ces dépenses en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».

Il propose afin de faciliter la gestion de chaque phase, d'ouvrir une nouvelle opération et d'y transférer les dépenses énumérées ci-dessus

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- d'ouvrir une nouvelle opération :
 - Opération 202 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église, Phase 2
- D'inscrire à l'opération 202, « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église, phase 2, les crédits pour le paiement des factures suivantes :
 - l'ADAC 22, devis du 05 décembre 2017 pour un montant de 890 € HT.
 - Médialex (publicité pour le recrutement du bureau d'études) :
 - Facture 2357795 pour un montant de 438.23€ TTC
 - Facture 2356724 pour un montant de 30.00€ TTC
- Que les crédits ainsi définis seront repris lors du vote du budget primitif de 2018
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire.

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-10 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de
l'aménagement de la place de l'église – Phase 2
Repérage et diagnostics des réseaux d'eaux pluviales

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant l'ensemble de ce dossier.

Il signale :

- Que quatre devis ont été demandés pour une mission de repérage et de diagnostics des réseaux d'eaux pluviales existants.
- que 3 réponses sont parvenues dans les délais impartis
- que chaque conseiller a été destinataire du tableau récapitulatif d'analyse des offres.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- de confier la mission de repérage et de diagnostics des réseaux d'eaux pluviales existants à la Sté A.C.T. Diagnostic de Ploumagoar pour un montant TTC de 1590 € conformément à la proposition du 08 janvier 2018.
- d'ouvrir une nouvelle opération :

Réunion du Jeudi 18 Janvier 2018
2018/0001

- Opération 202 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église, phase 2
- D'inscrire à l'opération 202, « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église, phase 2, les crédits nécessaires (1590€).
- Que les crédits ainsi définis seront repris lors du vote du budget primitif de 2018
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions, signer le devis et tout autre document permettant de mettre en œuvre cette décision.

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001- 11 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Commission d'ouverture des plis

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant l'ensemble de ce dossier.

Il propose que la commission d'ouverture des plis soit composée de l'ensemble des conseillers en exercice.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- Que la commission d'ouverture des plis sera composée de l'ensemble des conseillers municipaux en exercice.
- D'autoriser M. le Maire :
 - à lancer les procédures de marchés publics pour la phase 2.
 - signer les marchés, les ordres de service et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Objet : Appartements du Presbytère

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant l'appartement du Rez-de-chaussée et signale qu'il est disponible.

Objet : Dinan Agglomération

M. le Maire fait part des différentes réunions auxquelles il a participé.

Questions Diverses

Rejointoiement soubassement de l'église

M. le Maire signale :

- qu'il est nécessaire de procéder au rejointoiement par endroit du soubassement de l'église
- que des devis vont être demandés

Redynamisation du Centre Bourg

M. le Maire signale :

- qu'il a été contacté par M. Robin DURAND, journaliste de France 3, afin d'être l'invité « fil rouge » de l'émission intitulée « mon village, ma bataille... ».
L'idée est de montrer que des communes des territoires se battent aujourd'hui pour rester attractives et exemplaires sur le « bien vivre ensemble », loin des grandes métropoles.
- Qu'il a accepté l'invitation, que l'enregistrement de l'émission qui dure 52 mn aura lieu dans les studios de Rennes le mercredi 7 février l'après-midi.

Eclairage extérieur Salle Polyvalente

Il va être mis en place des spots automatique.

Petit Presbytère

M. le Maire propose aux élus de se retrouver le samedi 3 février vers 11h afin de visiter l'appartement.

Bois d'émonde

M. le Maire propose de donner le bois d'émonde « Avenue de Beaulieu » à deux familles.

**Réunion du Jeudi 18 Janvier 2018
2018/0001**

Appartement RDC Presbytère

M. le Maire signale qu'il est disponible à la location.

Réunions de Conseil

Mardi 13 Février 20h30 et Mardi 13 Mars 20h30

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 22 h 30.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

Adoption du procès-verbal de la précédente

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-1 Objet : **Ecole- Vandalisme**

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-2 Objet : **Rythmes scolaires rentrée 2018**

Objet : **Accessibilité**

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-3 Objet : **Appel à Candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux » Cycle opérationnel**

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-4 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement de la place de l'église* Cadran de l'horloge de l'église**

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-5 **Redynamisation du Centre Bourg - Rénovation Petit Presbytère Lot n°6 – Menuiserie Intérieure – Avenant n° 1**

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-6 **Redynamisation du Centre Bourg - Rénovation Petit Presbytère*Lot n° 10 Electricité – Avenant n° 1**

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-7 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement de la place de l'église - Murets**

*Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001- 8***Aménagement de la place de l'église * Plantations**

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-9 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église : Phase 2**

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001-10 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg**

Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église – Phase 2

Repérage et diagnostics des réseaux d'eaux pluviales

Séance du Jeudi 18 Janvier 2018 – 2018/0001- 11 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg**

Commission d'ouverture des plis

Objet : **Appartements du Presbytère**

Objet : **Dinan Agglomération**

Questions Diverses : Rejointoiement soubassement de l'église*Redynamisation du Centre Bourg*Eclairage extérieur Salle Polyvalente*Petit Presbytère*Bois d'émonde *Appartement RDC Presbytère*Réunions de Conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			